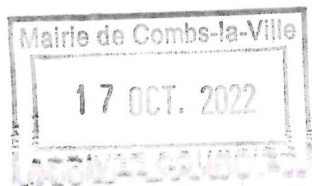


Livry-Gargan, le 10 octobre 2022



Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
77380 Combs-la-ville

L.R.A.R. 1A 200 005 7284 0

N/Réf. : JPA/SJ  
**Objet : Actualisation tarifaire**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022  
ID : 077-217701226-20221212-DEL\_12DEC22\_8-DE

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous pour préparer la hausse des tarifs à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en application de notre contrat.

Selon les indices dernièrement publiés servant au calcul de la formule de variation contractuelle, l'évolution des charges du service à répercuter sur le tarif en vigueur est de 4,46%.

Vous trouverez ci-joint, les éléments de calcul du coefficient de variation ainsi que la nomenclature comportant l'ensemble des tarifs actualisés.

Nous vous proposons également d'actualiser la redevance d'animation dans la même proportion afin de maintenir à niveau courant le budget réservé au financement des actions de promotion et de communication.

Nous vous rappelons que les nouveaux tarifs devront faire l'objet de la consultation des représentants des commerçants non sédentaires puis d'une délibération de votre conseil municipal qui devra nous être notifiée dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Nous restons à toutes fins utiles à votre disposition pour transmettre tout complément d'information qu'il vous serait agréable d'obtenir.

Dans l'attente des décisions et mesures à intervenir, nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul Auguste  
Président

# VILLE DE COMBS-LA-VILLE

## EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT

### CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE (article 22 du contrat du 10/01/2014)

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 077-217701226-20221212-DEL\_12DEC22\_\_8-DE

#### 1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

Indice "S" : Taux de salaire horaire de base des ouvriers pour l'ensemble des secteurs non agricoles, publié au MTPB (code SHO-ENS) et par l'INSEE (identifiant n°01567407).

Index BT01 : Série nationale construction du bâtiment, catégorie "tous corps d'Etat", publié au MTPB (code BT01) et par l'INSEE (identifiant n°000008631).

valeur de départ (connue au 1<sup>er</sup> juin 2013)

S <sub>0</sub> =	108,4	Valeur 4 <sup>ème</sup> trimestre 2012 - Suppl. du MBTP du 26/04/2013
BT01 <sub>0</sub> =	884,6	Valeur janvier 2013 - Suppl. du MBTP du 17/05/2013

valeur actualisée

S <sub>n</sub> (base 2017) =	110,1	Valeur trimestre n°2 2022 - lemoniteur.fr - dml le 23/09/2022
S <sub>n</sub> (base 2008) =	<b>127,1</b>	selon coefficient de raccordement de 1,1540
BT01 <sub>n</sub> (base 2010) =	127,7	Valeur Septembre 2022 - lemoniteur.fr - dml le 15/09/2022
BT01 <sub>n</sub> (base 1974) =	<b>1070,2</b>	selon coefficient de raccordement de 8,3802

$$\text{soit } K = 0,80 \frac{127,1}{108,4} + 0,20 \frac{1070,2}{884,6} = 1,18$$

#### 2 - VARIATIONS INDICIELLES

		<u>calculé</u>	<u>voté</u>
2014	Tarif initial .....	1,0000	1,0000
2015	k au 14 octobre 2015 .....	1,0299	1,0299
2016	k au 13 octobre 2016 .....	1,0391	1,0391
2017	k au 20 octobre 2017 .....	1,0531	1,0531
2018	k au 9 octobre 2018 .....	1,0707	1,0707
2019	k au 10 octobre 2019 .....	1,0904	1,0904
2020	k au 27 octobre 2020 .....	1,0963	1,0963
2021	k au au 7 octobre 2021.....	1,1296	1,1296
2023	k au 5 octobre 2022 .....	1,1800	

soit variation indicielle à voter : **4,46%**

#### 3 - TARIFS ET REDEVANCES ACTUALISES

	<u>en vigueur</u>	<u>actualisé</u>
<b>Droits de place :</b> (sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 2 mètres)		
<b>Places couvertes :</b> Le mètre linéaire de façade .....	4,38 € HT	<b>4,58 € HT</b>
<b>Places découvertes :</b> Le mètre linéaire de façade .....	3,42 € HT	<b>3,58 € HT</b>
<b>Commerçants non abonnés :</b> Supplément par mètre linéaire .....	0,72 € HT	<b>0,76 € HT</b>
<b>Marchés thématiques, tous exposants :</b> Le mètre linéaire, tarif adapté au thème, d'un minimum de .....	5,67 € HT	<b>5,93 € HT</b>
et ne pouvant excéder .....	16,98 € HT	<b>17,74 € HT</b>
<b>Minimum de règlement par chèque :</b> Pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté .....	112,96 €	<b>118,00 €</b>
<b>Redevance d'Animation et de publicité :</b> Par mètre linéaire et par séance .....	0,57 € HT	<b>0,60 € HT</b>